

Décision

Générale

colonial

Décision n° 92 Décisions concernant les Services d'Etat

n° 92

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

25 janvier 1960

Numéro JO

n° 2 du 01/02/1967

Date du numéro

1 février 1967

TEXTE INTÉGRAL

Le contrat de rengagement du Milicien de 1^o Classe Allale du 3 février 1943. Le Milicien de 1^o Classe Allale Hassan, Mle 1358, bénéficiera pour compter du 24 février 1960, d'une allocation viagère annuelle de trente-six mille francs Djibouti (36.000 F.D.), payable trimestriellement à terme échu et sur le vu d'un certificat de vie délivré par les autorités compétentes. Les droits à solde, vivres, et permission de l'intéressé seront liquidés par les soins de la 2^o Compagnie ; le Milicien de 1^o Classe Allale Hassan, Mle 1358, sera libéré de la Milice le 24 février 1960 et rayé des contrôles, pour compter dudit jour.